

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurie Bellavance-Deshaies

<https://www.cadre21.org/membres/7495bdb1b8e8c7577dcd767>

Date d'obtention : 2021-01-04 19:57:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je dois rencontrer la personne présumée victime de la situation. Je rencontre également les témoins. Je dois rencontrer également l'agresseur, lorsque j'estime que ses gestes ne sont pas de nature malveillante. Si j'estime que ses gestes étaient malveillants, je lui confisque son téléphone et l'informe de la situation. Ce sera au corps policier de poursuivre le nécessaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Même si les photos ne sont pas de nature de prostitution juvénile, je dois rencontrer la personne qui possède les photos et valider les informations.

Lorsqu'un élève vient me parler que des photos de nature pornographique aurait été envoyée par un autre élève de l'école, je dois rencontrer ce dernier et valider les informations. Je dois également rencontrer la personne qui aurait reçu lesdites photos. Si l'un de ces deux derniers ne collaborent pas, je dois communiquer avec le corps policier.

Je ne complète pas la trousse avec un parent disant que son enfant a envoyé des photos de nature intime. Je dois le référer au poste de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer les jeunes qui ne m'ont pas interpellée.

Je crains un bris de confiance potentiel entre la personne qui rapporte les informations, la personne qui aurait envoyé la photo et la personne qui l'aurait reçue. L'appel au corps policier me paraît surprenant (dépendamment de la nature, du contexte et de la gravité des photos envoyées).

À mon avis, des activités de prévention plus universelles pourraient également être utiles, sans banaliser l'importance de sensibiliser individuellement les personnes qui auraient fait ou auraient en leur possession des photos de pornographie juvénile au sens de la Loi.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

